



La seconde Stratégie de développement durable enfin déposée

Montréal, le 5 décembre 2014 – Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) accueille avec une très grande satisfaction le dépôt du [projet de Stratégie gouvernementale de développement durable](#). À l'instar du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, David Heurtel, qui a déclaré vouloir maintenant entendre les citoyens et les organisations de la société civile sur ce projet, le RNCREQ croit que la consultation publique est une démarche essentielle.

La Stratégie gouvernementale de développement durable est un élément clé pour atteindre les résultats anticipés et prescrits par la Loi sur le développement durable. « La révision annoncée marque la volonté du Législateur d'assurer la poursuite de la démarche de changement d'attitudes et de comportements des personnes, des organismes et des institutions, souligne Guy Lessard, président du CRE Chaudière-Appalaches et responsable du dossier développement durable au RNCREQ. Ceci afin que, tous ensemble, ils adoptent de nouvelles approches dans l'amélioration de la qualité de vie des communautés québécoises. »

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) sont depuis longtemps des acteurs engagés dans le développement durable. Déjà, il y a dix ans, le RNCREQ était du nombre des participants au Forum des générations. Il contribua ainsi à l'identification des orientations qui ont mené, deux ans plus tard, à l'adoption de la Loi sur le développement durable. Les CRE et le RNCREQ ont aussi participé activement aux diverses consultations publiques tenues durant le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la Loi.

« Dans les prochains mois, les réflexions et les discussions que susciteront la tenue d'une commission parlementaire seront l'occasion pour tous et chacun de définir, pour l'avenir, notre implication au sein de notre collectivité en matière de développement durable », a conclu Monsieur Lessard.

-30-

À propos du RNCREQ

Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional.

Renseignements :

Isabelle Poyau
514 861-7022 poste 25
isabelle.poyau@rncreq.org